



Etablissement  
du Val d'Ancre

EHPAD

Votre  
BIEN-ÊTRE  
assuré



Livret

d'ACCUEIL

(EHPAD) PEC 1 – I 007 V6

# Sommaire

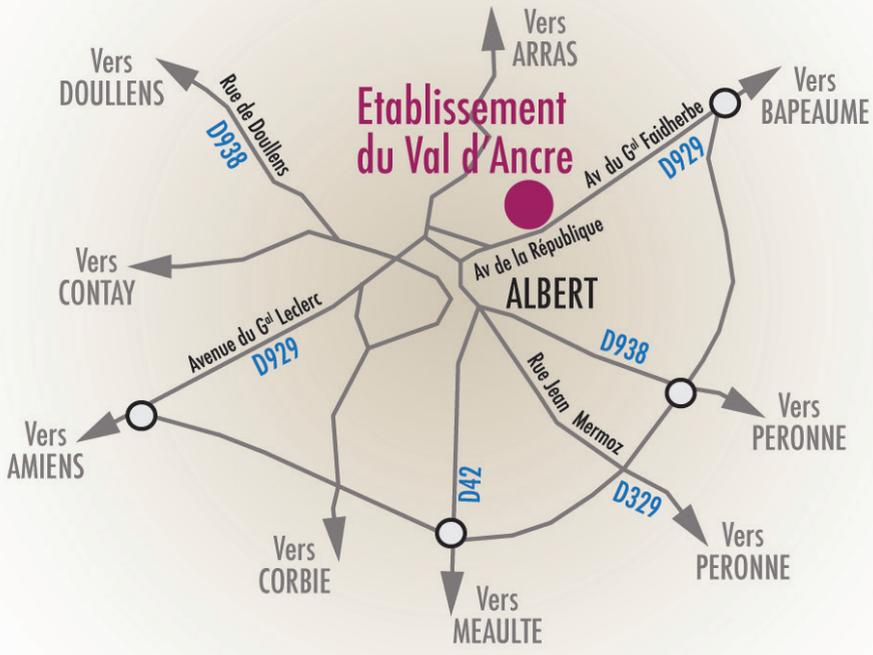


Plan d'accès	p 3
Bienvenue / Mot d'accueil	p 4
Situation	p 5
Pré-admission - Admission	p 6 et 7
<b>Votre séjour</b>	
Votre chambre / Vos repas	p 8
Vos animations / Vos visites / Les plus	p 9
Votre courrier / Téléphone / Votre linge	p 10
Objets de valeur / Culte / Votre admission	p 10
Votre sécurité	p 11
Une équipe dynamique à votre service	p 12
L'équipe administrative	
L'équipe médicale et soignante	
L'équipe d'entretien	
<b>Vos droits et informations</b>	
Bientraitance et prévention de la maltraitance	p 13
Plaintes et réclamations, éloges, observations ou propositions	p 13
Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance	p 14 et 15
Prévenir, traiter et soulager votre douleur	p 16
Lutter contre votre douleur	p 17
Directives anticipées	p 18
Informatique et libertés	p 18
Conseils de vie sociale	p 18
Notes personnelles	p 19





# Venir au Val d'Ancre



# Bienvenue

La qualité des soins,  
le soutien et l'aide  
constante sont  
dans notre nature



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Direction et le personnel de l'EHPAD vous souhaitent la bienvenue au sein de l'Établissement du Val d'Ancre et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Ce livret d'accueil est destiné à favoriser votre séjour dans votre nouvelle demeure et à répondre à toutes les questions que vous pouvez poser.

L'ensemble de l'équipe est à votre entière disposition pour rendre votre séjour le plus agréable.

La Direction



# Situation

Construit dans un parc arboré, très agréable, l'Établissement du Val d'Ancre, géré par la Polyclinique de Picardie, propose des soins privés.

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes est habilité par le CROSMS (Commission Régionale d'Organisation Sanitaire et Médico-sociale) pour accueillir 35 résidents répartis sur deux étages dont un sécurisé.

ECOUTE  
AIDE  
SOINS  
AUTONOMIE



# Bien préparer votre arrivée

## Pré-admission

**Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat afin de convenir d'une visite de l'établissement. Si intéressé(e), vous seront donnés par l'établissement :**

- Dossier de demande d'admission
- Grille tarifaire de l'établissement
- Liste des documents à fournir à l'EH PAD, en outre les copies de :
  - Fiche individuelle d'état civil ou carte nationale d'identité
  - Carte de sécurité sociale
  - Carte de mutuelle complémentaire et chirurgicale (si vous en possédez une)
  - Titre de pension et justificatif du dernier bordereau de versement
  - Carte de la caisse de retraite
  - Assurance de responsabilité civile personnelle et pour les biens, objets personnels
  - Livret de famille
  - Liste des personnes à prévenir en cas d'urgence avec adresse et numéro de téléphone

Après réception et analyse positive de l'ensemble de ces documents, un **rendez-vous de préadmission** vous sera programmé(e) avec le médecin coordonnateur, l'Infirmière référente et une personne de votre famille.

**Dès cette préadmission terminée, il vous sera remis les documents suivants :**

- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement
- Livret d'accueil
- Feuille de désignation d'une personne de confiance
- Feuille de directive anticipée
- Feuille de contexte psychosocial et histoire de vie
- Liste des professionnels de santé intervenant

**Ces documents seront à remettre le jour de votre admission/entrée à l'établissement afin de promouvoir une prise en charge optimale de votre séjour.**



*Vos cartes vitale et de mutuelle seront conservées dans votre dossier médical lors de votre admission.*



# Admission

## ≡ VOTRE ADMISSION

L'Établissement accueille des personnes âgées autonomes et dépendantes.

## ≡ TARIFICATION

Le prix de journée comprend :

- l'hébergement,
- la restauration,
- la fourniture et l'entretien du linge de maison,
- les prestations du personnel de l'établissement.

**63 € TTC** / Séjour définitif  
en chambre particulière

**43 € TTC** / Séjour définitif  
en chambre double

A ce tarif journalier, s'ajoute le tarif de dépendance « **GIR** » qui est réévalué en début de chaque année par l'agence Régionale de Santé. Il y a trois tarifs répartis de la façon suivante :

- GIR 1 et GIR 2
- GIR 3 et GIR 4
- GIR 5 et GIR 6

Le niveau de dépendance est déterminé tous les ans par notre médecin coordonnateur.

Après étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier, par les organismes compétents :

- De l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- De l'APL (Aide Personnalisée au Logement). Ces aides viendront en déduction de la facture ou seront perçues directement par le résident.

Après 5 ans d'hébergement, vous pouvez prétendre à l'Aide Sociale.

## ≡ OFFRIR AU RÉSIDENT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE...

### L'aider et l'accompagner au quotidien

L'EHPAD du Val d'Ancre accueille principalement des résidents d'Albert, de Picardie et des départements et régions voisines (Nord-Pas de Calais, Oise et Aisne).

Aménagé pour rendre la vie la plus agréable possible, l'EHPAD possède tout le confort nécessaire au bien-être dans une ambiance chaleureuse et sécurisante.

# Votre séjour

## ≡ VOTRE CHAMBRE

Vous choisirez d'occuper une chambre particulière ou cohabitez en chambre double. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain avec wc et douche, accessible aux fauteuils. Elles possèdent du mobilier, un lit électrique, la télévision et un réfrigérateur.

Vous pouvez emménager avec votre mobilier et apporter votre décoration personnelle (petits meubles, cadres, objets de décoration, photos...).

Vous pouvez demander la clé de votre chambre, pour plus d'intimité.

Pour des raisons de disponibilité, vous pourrez être amené à occuper une chambre double en attendant que la chambre particulière sollicitée soit libérée. Il pourra à l'inverse vous être proposé une chambre particulière en attendant qu'une place en chambre double se libère.

## ≡ VOS REPAS

Les menus sont élaborés en collaboration avec les résidents et la diététicienne à l'occasion des commissions de restauration.

Les repas répondent à un bon équilibre nutritionnel et sont confectionnés sur place par le service de restauration interne. Ils sont pris en salle de restauration. Chaque mois est proposé un repas à thème et un repas réalisé avec le plat d'un résident.

Les régimes sont appliqués suivant votre prescription médicale.

Il pourra être tenu compte de vos convictions religieuses, dès lors que vous les aurez exprimées.

### HORAIRES DES REPAS

Petit déjeuner, entre 7 h 30 et 8 h 30

Déjeuner, entre 12 h 30 et 13 h

Goûter à 15 h 30

Dîner, de 18 h 30 à 19 h 30

Collation proposée à 22 h

Possibilité de service en chambre



# Votre bien-être assuré

## ≡ VOS ANIMATIONS

Une animatrice, présente du lundi au vendredi, de 9h à 17h, gère les rencontres avec les familles souhaitant obtenir des informations sur les activités du résident.

## ≡ VOS VISITES

Dans l'intérêt du résident, nous vous rappelons que la matinée est réservée aux soins. Les **visites** sont **autorisées dès 11h jusqu'à 20h**.

Ensuite, les portes ferment jusqu'au lendemain matin 7h.

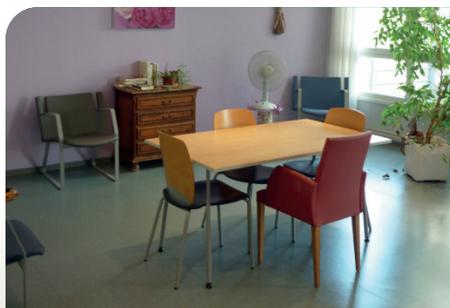
Pour le calme et le respect des autres, les résidents et les visiteurs doivent se conformer au **règlement** dans l'enceinte de l'établissement :

- Respecter les horaires des visites.
- Ne pas prolonger les visites au delà des horaires de clôture.
- Respecter les horaires de soins et de visites du médecin.
- Respecter la tranquillité des résidents pour les parents accompagnés d'enfants.

Les familles souhaitant partager un repas avec un résident en ont la possibilité.

## ≡ LES PLUS

- Des **consultations** avec certains **spécialistes** sont possibles : cardiologue, urologue, orthopédiste, ORL. Vos séances de kinésithérapie peuvent être assurées par des kinésithérapeutes privés de ville.
- Un **salon de coiffure** est à votre disposition un après-midi par semaine. Pour prendre rendez-vous avec la coiffeuse, adressez-vous à l'accueil.
- Une **esthéticienne** : rendez-vous sur demande en se rapprochant de l'accueil de l'établissement.
- Une **pédicure** : rendez-vous sur demande en se rapprochant de l'accueil de l'établissement.
- L'Établissement possède un **espace Snøezelen** permettant la **détente** et la **relaxation**.
- Le **parc** permet d'agréables promenades favorisant votre bien-être.



# Votre séjour

## ≡ VOTRE COURRIER

Il est attribué **une fois par jour**. Pour l'expédier, il doit être **timbré et déposé au standard avant 16h**.

## ≡ TELEPHONE

Vous bénéficiez d'un numéro d'appel direct dans votre chambre, grâce au standard téléphonique numérique. Celui-ci vous est communiqué lors de votre admission.

En cas de changement de chambre, le numéro est immédiatement transféré.

N'hésitez pas à le communiquer, il permet d'éviter de passer par le **standard, fermé à 18h et fermé le week-end**.

## ≡ VOTRE LINGE

Le linge plat (draps et couette) et le linge de toilette sont fournis par l'établissement. Le résident pourvoit son trousseau personnel. Celui-ci doit être renouvelé régulièrement ainsi que le nécessaire de toilette. Vous pouvez réaliser l'entretien de votre linge. Notre établissement peut s'en charger également (avec supplément). Votre linge devra pour cela avoir été étiqueté au préalable.

## ≡ OBJETS DE VALEUR

Nous vous conseillons vivement de ne pas apporter d'argent, bijoux ou objets de valeur. Toutefois, il vous est possible de déposer au coffre vos objets de valeurs contre un reçu. Les principes gouvernant la responsabilité de l'établissement et ses limites en cas de vol, perte ou détérioration de ces biens seront expliqués au résident et sa famille lors de l'admission.

## ≡ CULTUE

Vous pouvez vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques de votre choix, dans le respect d'autrui, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Une équipe d'aumônerie catholique assure une présence régulière dans l'établissement pour proposer aux personnes hospitalisées et à leur famille : une présence et une écoute, un accompagnement spirituel, religieux ... dans le respect des convictions de chacun, en lien avec le personnel soignant. Elle peut aussi mettre en contact avec les représentants des autres religions.

Pour contacter l'aumônerie :

**06 37 54 45 52** (Possibilité de laisser un message)

*Pour plus d'information, des dépliants sont à votre disposition dans l'établissement et sur le site internet*  
**[www.etablissement-valdancre.fr](http://www.etablissement-valdancre.fr)**



Votre séjour (suite...)

Votre sécurité

### ≡ VOTRE ADMISSION

L'organisation du travail du personnel est prévue pour assurer un maximum de sécurité le jour et la nuit. Chaque chambre et chaque salle bain sont équipées d'un appel malade. Par mesure de sécurité, les portes d'accès du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> étage sont sécurisées par un digicode.

### ≡ SECURITE INCENDIE

L'ensemble du personnel de l'Établissement est formé à la sécurité incendie. Le tabac est interdit au sein de l'Établissement.

- **En cas d'incendie dans votre chambre**, gardez votre calme et prévenez immédiatement votre service ou **composez le 9** (standard téléphonique).

- **En cas d'incendie hors de votre chambre**,

- Restez dans la chambre et fermez portes et fenêtres pour éviter les courants d'air.

- Calfeutrez votre porte et si vous le pouvez, arrosez la en attendant l'ordre d'évacuation.

- **En cas d'évacuation**, ne paniquez pas et suivez bien les ordres donnés par le personnel et les sapeurs pompiers.

- **Si la fumée rend le couloir et les escaliers impraticables**, restez dans votre chambre et manifestez votre présence à la fenêtre en attendant les sapeurs pompiers.



# Une équipe dynamique à votre service

## ≡ L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- **Le directeur** gère l'établissement sur le plan administratif.
- **Le comptable** veille à l'enregistrement et au suivi administratif de votre dossier.
- **Les secrétaires à l'accueil** assurent le suivi administratif de votre dossier.
- **Le responsable Qualité** met en place la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, assure la gestion documentaire et le suivi administratif des procédures.

## ≡ L'ÉQUIPE MÉDICALE ET SOIGNANTE

- **Le médecin coordonnateur** rédige le projet de soins, coordonne la prise en charge des soins et veille à la bonne pratique des soins gériatriques (GIR, MMS).
- **La Directrice des services de soins infirmiers (DSSI)** assure l'organisation des soins, des relations avec le patient, la famille, les visiteurs.
- **L'infirmière coordonnatrice** assure le suivi des soins de confort et de la vie courante. Principalement, elle coordonne la dispensation des soins de nursing et des soins infirmiers courants, assure le suivi

des prescriptions médicales ordonnées par votre médecin traitant et veille à l'application des procédures et protocoles par le personnel du service (elle communique avec les familles et entretient avec elles des relations privilégiées).

- **L'aide soignant (e)** réalise les soins d'hygiène et de confort.
- **L'agent des services hospitaliers** réalise l'entretien de l'environnement du résident, la réfection des lits, la préparation et le service des petits déjeuners, le service en salle de restauration.
- **L'animatrice** favorise les échanges et les activités entre résidents.
- **L'infirmière hygiéniste** assure la maîtrise du risque infectieux dans l'Établissement.
- **La diététicienne** veille à la qualité de vos repas.
- **Le psychologue** se tient à la disposition des résidents et de leur famille pour un soutien psychologique.
- **L'assistante sociale** peut vous aider dans vos démarches administratives.

## ≡ L'ÉQUIPE D'ENTRETIEN

- **L'agent d'entretien** et de maintenance intervient sur les petits tracas mobiliers et immobiliers courants.



# Vos droits Bien vous informer

## ≡ BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

L'établissement développe une politique active dans ces domaines.

Le but poursuivi par l'ensemble du personnel au service des résidents, familles et proches, est de respecter les termes de la charte dans le cadre des moyens attribués à l'établissement.

La politique de bientraitance se traduit, notamment, par la mise à disposition de lieux d'accueil adaptés et la formation du personnel.

Cependant, vous pouvez considérer que les réponses apportées par le personnel à vos attentes et à vos besoins ne répondent pas toujours à vos souhaits.

Vous pouvez considérer que vous-même, votre parent ou votre proche est en situation de maltraitance. Il est alors nécessaire d'en parler.

**La direction, les médecins et cadres de santé sont à votre écoute sur simple demande pour tout sujet.**

## ≡ PLAINTES ET RECLAMATIONS, ÉLOGES, OBSERVATIONS OU PROPOSITIONS

*Cf. article R. III2-79 à R.III2-94 du code de la santé publique*

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer l'infirmière coordinatrice ou écrire à la direction :

**Polyclinique de Picardie  
Direction de l'Établissement  
49 rue Alexandre Dumas  
80090 AMIENS**

Nous veillerons à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique.



# Vos droits

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

### ARTICLE I : CHOIX DE VIE

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

### ARTICLE II : CADRE DE VIE

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

### ARTICLE III : VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### ARTICLE IV : PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### ARTICLE V : PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### ARTICLE VI : VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

### ARTICLE VII : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.



# Bien vous informer

## **ARTICLE VIII : PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE**

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

## **ARTICLE IX : ACCÈS AUX SOINS ET À LA COMPENSATION DES HANDICAPS**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

## **ARTICLE X : QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

## **ARTICLE XI : RESPECT DE LA FIN DE VIE**

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

## **ARTICLE XII : LA RECHERCHE, UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

## **ARTICLE XIII : EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE**

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protéger ses biens et sa personne.

**Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.**

# Prévenir, traiter ou soulager votre douleur

## VOUS AVEZ PEUR D'AVOIR MAL....

**Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible.**

### ≡ PRÉVENIR

#### ■ Les douleurs provoquées par certains soins ou examens :

Piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains...

Les douleurs sont parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

### ≡ TRAITER OU SOULAGER VOTRE DOULEUR

#### ■ Les douleurs aiguës :

Coliques néphrétiques, fractures...

#### ■ Les douleurs suite à une intervention chirurgicale

#### ■ Les douleurs chroniques :

Mal de dos, migraine et douleurs de cancer nécessitant une prise en charge spécifique.





# Lutter contre votre douleur

**La douleur sera évaluée régulièrement en vous demandant de nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10.**

## **SI VOUS AVEZ MAL...**

**Signalez-le à l'équipe soignante !**

**Cela nous permettra de mieux adapter votre traitement.**

Les antalgiques, de différentes puissances, sont des médicaments qui soulagent la douleur. La morphine est l'un des plus puissants mais n'entraîne aucun risque de toxicomanie.

## **NOUS ALLONS VOUS AIDER...**

**à ne plus avoir mal  
ou à moins avoir mal**

- **En répondant** à vos questions.
- **En vous expliquant** les soins, les traitements et leurs effets secondaires.
- **En utilisant** le ou les moyens les mieux adaptés.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées, par exemple la relaxation par le toucher massage, réalisé par une IDE formée, le soutien psychologique, la physiothérapie...

# Vos droits

## Bien vous informer

### ≡ DIRECTIVES ANTICIPÉES

*(Art. 7, Loi du 22 avril 2005 et Décret du 6 février 2006)*

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives sont révocables à tout moment.

### ≡ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application des dispositions des articles de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est porté à votre connaissance que, sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis lors de votre admission, font l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations sont réservées à l'usage exclusif du personnel hospitalier, qui est intégralement tenu au secret professionnel. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des informations vous concernant. Pour ce faire, adressez vous directement au bureau des entrées.

Des données médicales vous concernant peuvent, sauf objection de votre part, faire l'objet d'un traitement automatisé, ceci à des fins statistiques de recherche médicale ou épidémiologique. Ce traitement s'effectue dans le respect du secret médical et de l'anonymat des malades.

### ≡ CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le conseil de vie sociale est une instance permettant l'expression des familles et des personnes accueillies ; elle donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'EHPAD, notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne.
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques.
- Les projets de travaux.
- La nature et le prix des services rendus.

Vous pouvez contacter un de ses membres (coordonnées disponibles au bureau).





## Établissement du Val d'Ancre

**EHPAD**

Établissement du Val d'Ancre  
86, Avenue de la République  
80300 ALBERT

Tél. : 03 22 74 30 00  
Fax : 03 22 74 30 60

[Rejoignez-nous sur facebook !](#)

